



Monsieur l'Inspecteur d'académie,

En 2006, le SE-UNSA a signé avec Gilles de Robien, alors ministre de l'Education nationale, un protocole, instituant notamment la décharge des directeurs d'école de 4 classes ainsi que l'aide administrative des directeurs d'école.

Depuis quatre ans, cette aide a, sans conteste, facilité le fonctionnement des écoles qui ont pu en bénéficier. Elle s'est révélée d'autant plus nécessaire que les tâches et missions des directeurs se sont encore multipliées et complexifiées depuis.

Les récentes orientations budgétaires contraignent le ministère, à enveloppe constante, à augmenter sa contribution dans la rémunération des emplois aidés. Cette politique aura inévitablement pour effet de supprimer de façon importante ceux consacrés à l'aide administrative des directeurs d'écoles.

Pour le SE-UNSA, cette régression n'est pas acceptable. D'une part, il y a rupture unilatérale d'un engagement ministériel issu d'un accord. D'autre part, ce choix renvoie brutalement vers le chômage ces personnels dans un contexte économique et social difficile.

En tout état de cause, la suppression de cette aide administrative ne pourra que soumettre nos collègues à une insupportable pression. Ils manquent de temps et rencontrent de nombreuses difficultés à assumer leur mission de façon satisfaisante.

Signataires du protocole, nous n'acceptons pas cette situation et engageons nos collègues qui ne retrouveraient pas cette aide administrative à ne faire que ce qu'ils peuvent faire en attendant l'obtention, ou le rétablissement, de l'aide administrative, ainsi qu'à le faire savoir aux multiples partenaires de l'école.

Alertés par votre note de la DP datée du 1^{er} septembre 2010 sur les CUI, nous vous avons fait part de nos inquiétudes lors du CTPD du 9 septembre. Vous nous avez certifié le maintien des moyens existants, le SE-UNSA y sera particulièrement attentif. Nous vous demandons de bien vouloir porter une attention toute particulière sur le problème des directeurs non encore dotés et qui n'arrivent pas ou qui n'ont pas l'autorisation de rechercher de nouveaux contrats.

Par ailleurs, nous vous renouvelons notre demande exprimée au CTPD d'obtenir la communication des chiffres ainsi que la liste des implantations de ces aides administratives.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de ma considération respectueuse.



Marcel DUPUY
Secrétaire départemental